VOIE PROFESSIONNELLE :
"Sauver l'apprentissage" en sacrifiant les lycées professionnels

Jour après jour, feignant de répondre aux inquiétudes suscitées par l'épidémie de COVID, le MEDEF et le gouvernement annoncent de nouvelles mesures qui ne sont que les réformes d'avant recyclées par de nouveaux concepts de communication.
Les destructions de l'hôpital, du code du travail, de l'éducation nationale et des services publics se poursuivent.

L'enseignement professionnel n'est malheureusement pas en reste.

Au prétexte de sauver les apprenti·es et l'apprentissage, les lycées professionnels risquent d'en faire les frais.

En effet, la crise sanitaire et économique a entraîné un nombre important de rupture de contrats d'apprentissages. Lier l'obtention d'un diplôme de formation initiale à un contrat de travail a toujours été soumis à l'état de santé de l'économie. La crise de 2008 nous l'avait déjà révélée. Pas d'emploi, pas de diplôme. Beaucoup d'apprenti·es s'étaient retrouvés sur le carreau et les lycées professionnels avaient servi de bouée de sauvetage.
Mais cette fois, le patronat veut en profiter pour sécuriser le financement de ses CFA et en faire la principale voie de formation initiale professionnelle.

Face au passage en marché de l'apprentissage depuis la loi du 5 septembre 2018 qui permet à chaque entreprise d'ouvrir son CFA et de le voir financé uniquement sur la base du nombre de contrats d'apprentissage signés, le patronat fait deux propositions:

- Il demande au gouvernement de légiférer pour que le financement des CFA soit calculé sur la base de la simple présence des jeunes en centre de formation;
- Il propose d'inscrire les jeunes en CFA même si ils n'ont pas de contrat de travail ou si leur contrat est rompu.

Ainsi un·e jeune pourra rester 6 mois en formation au sein du CFA pour trouver un contrat de travail. Cette mesure semble louable pour les apprentis mais elle aurait une forte incidence sur l'orientation des jeunes en voie professionnelle scolaire ou universitaire. Ainsi un·e jeune à la sortie de 3ème, de bac, de BTS, de licence pourrait s'engager dans l'apprentissage sans avoir de contrat de travail et suivre des cours pendant 6 mois.

Cela mettrait en concurrence directe les lycées professionnels et les CFA. Pour la CGT, la formation initiale est de la responsabilité de l'Etat. Elle doit le rester et ne peut être confiée au marché. Pour sécuriser les apprenti·es en cas de rupture de contrat, nous demandons que des places et sections supplémentaires soient ouvertes dans les lycées professionnels dès la prochaine rentrée scolaire.

Le pôle Enseignement Professionnel de l'UPSEN